

Chartres, le 30 mars 2020

LA PREFETE D'EURE-ET-LOIR COMMUNIQUE

CAMPAGNE PAC 2020 : LA DDT ACCOMPAGNE LA TELEDECLARATION DES AIDES PAC

Comme chaque année, la demande d'aide PAC est à effectuer sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr. Le site sera ouvert comme prévu **à compter du 1^{er} avril 2020**.

Compte tenu de la crise sanitaire, la Direction départementale des Territoires s'adapte pour offrir le meilleur accompagnement. **Aucun rendez-vous physique dans les locaux de la DDT ou en site délocalisé ne pourra être proposé durant toute la durée du confinement.**

Aussi les services de la DDT se mobilisent pour offrir le meilleur accompagnement possible et sont joignables par mail ou téléphone, que ce soit pour des questions réglementaires ou des difficultés relatives à l'utilisation de l'outil TelePAC.

Pour joindre les services :

Thématique	N° Téléphone	Adresse mail
Déclaration surface	02.37.20.40.54 du lundi au jeudi 02.37.20.40.27 le vendredi Votre question sera enregistrée et vous serez recontacté par un agent qui vous répondra	ddt-telepac@eure-et-loir.gouv.fr
Création de n°pacage	02.37.20.50.21 du lundi au vendredi midi	ddt-bea@eure-et-loir.gouv.fr
Déclaration aides animales	02.37.20.40.27	ddt-telepac@eure-et-loir.gouv.fr
MAEC/Bio	02.37.20.40.47	ddt-telepac@eure-et-loir.gouv.fr
Droits à Paiement de Base	02.37.20.50.05	ddt-bea@eure-et-loir.gouv.fr

Pour un meilleur service, merci de préciser :

- le n° PACAGE,
- votre numéro de portable
- et votre adresse mail.

Pour réaliser la télédéclaration, il faut se munir au préalable :

- Du n° PACAGE et du mot de passe
- Du code télépac qui figure en haut à gauche de la 1ère page du courrier de fin de campagne, reçu durant l'été 2019
- De toutes les pièces nécessaires à votre demande d'aide
- Du n° fiscal si vous demandez à bénéficier de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
- D'une adresse courriel personnelle et d'un numéro de téléphone
- du n°SIRET

Cet accompagnement par la DDT complète celui d'autres partenaires, notamment la Chambre d'Agriculture, la FDSEA, l'AS28, CER France Alliance Centre et SA PISSIER.